

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 216-10, 318, 332 ET 334

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

- | | |
|------------------|--|
| Règlement 216-10 | modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330)

Adoption par le conseil : 23 janvier 2018 |
| Règlement 318 | concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield

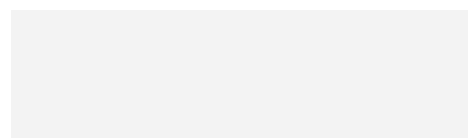
Adoption par le conseil : 27 février 2017 |
| Règlement 332 | concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux

Adoption par le conseil : 23 janvier 2018 |
| Règlement 334 | décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2018

Adoption par le conseil : 23 janvier 2018 |

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 26 janvier 2018.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier